

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

PROCES-VERBAL/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 29 octobre, à 18 heures 30,
le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de monsieur
François **ROVASIO**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 octobre 2020

Date d'affichage : 22 octobre 2020

PRESENTS : ROVASIO François, maire

MILLE Bernard, **MASSON** Martine, **VARESANO** José, **CHAIN** Nelly, **MILLE** Pierre, adjoints
BARD Muriel, **BILLON PIERRON** Thomas, **BORJON** Sylvie, **COLLOMBET** Corinne, **FERRI**
Véronique, **LEFEVRE** Franck, **PELLEGRINI** Raphaël, **TASTARD** Yvette, **THOMAS**
Alexandre, **TRIBAL** Marie-José

PROCURATIONS : ALBERT Isabelle à **BILLON-PIERRON** Thomas, **FRETY** Florent à **BARD**
Muriel, **HERMES** Jean-Marc à **COLLOMBET** Corinne

SECRETARE DE SEANCE : COLLOMBET Corinne

1. Approbation procès-verbal du 24 septembre 2020 :

Franck LEFEVRE remercie Alexandre THOMAS pour son compte-rendu qui reflète bien ce qui
a été dit lors du dernier conseil municipal ;

Il fait également 2 remarques :

- il n'est toujours pas d'accord sur la désignation du délégué de la CLECT, alors qu'il avait été
élu à l'unanimité lors du conseil du 6 juillet 2020

-il fait lecture de l'article L.2121.18 du code général des collectivités territoriales prouvant
l'illégalité de l'interdiction d'enregistrer les conseils municipaux ; M. le maire répond qu'il faut
seulement l'annoncer, et que cela sera précisé lors du prochain conseil municipal, dans le
règlement intérieur.

Le procès-verbal est approuvé avec 4 voix contre (Franck LEFEVRE, Corinne
COLLOMBET, Yvette TASTARD et Jean-Marc HERMES).

2.Aménagement d'un ossuaire :

Il revient au maire d'affecter à perpétuité dans le cimetière un emplacement pour un ossuaire :
celui-ci se situera dans le 2ème cimetière, sur l'emplacement 2.G.02, où la concession n'a pas
été renouvelée depuis 2012. (la récupération est possible après 2 ans sans nouvelles à la fin
de la concession)

Approuvé à l'unanimité.

3.Avenant contrat groupe assurance risques statutaires :

Cette assurance couvre le risque maladie, arrêt de travail...des employés communaux en
remboursant les indemnités journalières payées par l'employeur ;
l'échéance arrivant au 31/12, il devait y avoir une nouvelle consultation, mais celle-ci n'a pas
été possible pour cause de covid ; on propose donc de prolonger le contrat avec le CDG dans
les mêmes conditions pour un an, les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Avenant approuvé à l'unanimité

4.Approbation du rapport sur l'eau :

Rapport 2020, sur l'exercice 2019 :

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

PROCES-VERBAL/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

-distribution : 1034 abonnés ; 30,995 km de linéaire ; 86 313m³ provenant du SAEMM, 194 969m³ des Loyes ; recettes 168 892€ ; rendement 30,24%.

-Assainissement : 930 abonnés, recettes 90 525€

Les ressources en eau : 3 sources constituent notre réseau d'adduction :

- les Loyes que l'on partage avec les Karellis, à 1650m d'altitude
- La Culaz, à 900m, sur la route des Karellis,
- Les Roches à 1900m d'altitude, à St-Colomban des Villards, à laquelle nous sommes raccordés depuis 1998
- Pour Montdenis, c'est la source du Revet, à 1530m d'altitude, et dont le captage a été refait en 2004
- Pour Tourmentier, sources des Fontaines à 1650m, et Baillery à 1350m (eau non potable)

Stockage et distribution :

-2 réservoirs : du Claret et de Champ batoir, tous 2 de 150m³ et d'une autonomie de 10heures

(il est envisagé d'installer une pompe entre les 2)

-à Montdenis : 1 de 60 m³, dont 20 pour la réserve incendie

Traitement par filtrage et UV, analyses régulières par laboratoire

Rapport sur l'eau approuvé à l'unanimité

5.Prix de l'eau et de l'assainissement :

cf. tableau

La loi impose que « l'eau paye l'eau »

M. le maire propose :

- une augmentation de - la part fixe (location compteur) de 6€ (42€)
 - l'assainissement de 10ct du m³ (1,538)
 - la redevance pollution de 1ct (28ct)
- un maintien du prix de la distribution à 1,802€

Au total, cela revient à une augmentation de 18€ par an pour une famille de 4 personnes consommant 120 m³.

Remarque de Franck LEFEVRE : comme il était prévu que la compétence « eau » soit transférée à la 3CMA, il n'y a pas eu de délibération, donc pas d'augmentation en 2020. L'ancien conseil y était favorable, même si cela aurait entraîné une hausse du prix de l'eau, même si nous sommes déjà parmi les plus chers ; le transfert aurait permis de mutualiser les réseaux, d'en augmenter les débits, et donc améliorer la qualité de l'eau (celle-ci stagnerait moins).

M. le maire nous indique que la loi du 19 septembre 2020 permet à une commune de transférer cette compétence à l'interco., si elle le souhaite.

La conduite de St-Colomban est sous utilisée car les communes la payent, elles préfèrent donc utiliser en priorité leurs propres ressources en eau.

41% de l'eau de Saint-Julien-Montdenis vient du SAEMM.

Le prix de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

6.Remboursement de frais dans le cadre d'un mandat spécial lors du congrès des maires :

Vu le contexte sanitaire actuel, personne ne souhaite y participer.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCES-VERBAL/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Approuvé à l'unanimité.

7.Décision modificative budget commune :

Pour les jardins partagés, une étude de faisabilité (coût 8520€) avait été proposée, avec possibilité de financement à hauteur de 80% par la 3CMA : une demande de subvention avait donc été faite et un acompte de 350€ avait été versé. Or cette étude n'a pas été réalisée, il faut donc rembourser ces 350€ : cette somme sera prise sur les espaces verts, au chapitre 13.

Décision modificative approuvée à l'unanimité.

8.Modification délégation du conseil au maire :

Après 4 mois d'exercice, M. le maire nous informe qu'il serait bon de lui donner l'autorisation de prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dans la limite de 50 000€ (au lieu des 30 000€ votés le 11 juin dernier), et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Modification votée à l'unanimité.

9.Vacations opérations funéraires :

Assurées par l'agent de police municipale pour :

- la fermeture du cercueil en cas de transport hors de la commune
- la fermeture du cercueil en cas de crémation (avec ou sans changement de commune)
- et surtout, pour l'exhumation et l'inhumation des corps dans le futur ossuaire.

Il est proposé 22 € par vacation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10.Vente parcelle H750 lieudit « Saint-Julien » :

Le nouvel acquéreur de la maison Gaudin souhaite acheter cette parcelle communale qui jouxte son terrain : proposition est faite de la lui vendre à 30€ du m², avec l'instauration d'une servitude de passage car des réseaux passent dessous, et il rejoint un chemin communal ; les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vente approuvée à l'unanimité.

11.Annulation vente commune/Bensadi :

La délibération du 3 juillet 2018 proposait de vendre une partie de la maison Place, rue du Bourg à M. Bensadi pour 5000€ ; cette vente n'a pas eu lieu car il restait une pièce en copropriété, avec un propriétaire inconnu ; la commune souhaite annuler cette vente, en rapport au projet du centre-bourg, et propose de prendre en charge les frais de notaire déjà engagés.

L'annulation de la vente est votée à l'unanimité.

12.Création d'un poste non permanent :

Pour un agent contractuel actuellement aux services techniques, pour une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement jusqu'à 18 mois, en attente de la réorganisation des services techniques, après un départ en retraite.

Vote à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCES-VERBAL/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

13.Création de 4 postes d'agents recenseurs :

Le recensement, effectué tous les 5 ans, devrait avoir lieu en janvier 2021, sauf problème lié à la crise sanitaire.

La commune touche une dotation forfaitaire de 3204€ pour l'organisation :

Il est proposé d'embaucher 4 agents recenseurs avec un forfait de base, plus un montant par bulletin-logement.

Vote à l'unanimité.

14.Motion pour la défense de l'usine FERROPEM :

en soutien à l'usine, vote à l'unanimité.

15. Comptes-rendus de réunions :

-info covid

-La cérémonie du 11 novembre se fera en groupe réduit.

16. Questions diverses :

-informations sur les panneaux lumineux :

Coût : 18 000€ d'achat + 4245€ d'installation =22 245€

Fonctionnement annuel : 2x 200€ d'abonnement, 300€ d'entretien-maintenance, 710€ de consommation électrique (270W par panneau) = 1410€ qui seront pris sur le budget du journal communal (6 000€ disponibles) qui restera dans la forme actuelle, à raison de 6 parutions par an pour un coût de 6x 500€ et distribué par les conseillers municipaux.

-Centrale à béton :

M. le maire questionne Franck LEFEVRE à ce sujet, et déclare que la Demande de Travaux a été annulée donc on ne devrait plus en parler.

M. LEFEVRE ne comprend pas pourquoi les porteurs du projet (qui créerait 2 emplois) ne veulent pas s'installer sur la zone « industrielle » plutôt que sur celle réservée à l'artisanat.

Il avait signé la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) car à l'époque, la commune n'avait pas de projet sur ce terrain (c'est la 3CMA qui décide de l'appliquer ou non), et il ne connaissait pas la nature de l'entreprise qui se disait artisanale. Il informe l'assemblée que M. Rovasio avait dit qu'il ferait une réunion publique à ce sujet.

De plus le même acheteur a présenté un nouveau projet avec soi-disant moins de nuisances et M. Rovasio pense qu'il est toujours intéressant de créer des emplois ; l'opposition pense que les emplois sont importants certes mais pas au prix de la dégradation de la qualité de vie des riverains présents ou à venir ...

-Prochaine commission des travaux prévue le 19 novembre, si possible selon le contexte sanitaire.

-Prochain conseil municipal le 28/11/20

La séance est levée à 19h57